

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.



Rédacteur en chef :

A. SCHNEEGANS

Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon...	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Département limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16

de chaque mois.

Gérant :

G. BENOIT-GONIN

Imprimerie de H. Sirey, Lyon.

Lyon, le 22 Juillet

Le vote de confiance qui a suivi la clôture du débat sur l'interpellation Jules Favre a réuni une majorité de 130 voix environ.

Il serait puéril de soutenir qu'à la veille de la prorogation, ce résultat soit sans importance, et — bien que la victoire du gouvernement ne fit doute pour personne — il était permis d'espérer qu'il se trouverait un plus grand nombre de représentants convaincus que, depuis le 24 mai, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous ne connaissons pas encore, par rapport à chacun des groupes parlementaires, le départ des voix qui ont appuyé l'ordre du jour présenté par le général Chan-garnier, toujours au premier rang, on le voit, quand il s'agit de combattre « le bon combat » ; mais il est probable qu'une partie du centre gauche aura fait cause commune avec la droite ; — et il nous semble que, dans sa réponse à l'interpellation, le duc de Broglie ait eu particulièrement en vue de rallier les conservateurs de cette fraction de l'Assemblée.

C'est seulement, il est vrai, par le résumé analytique de l'agence Havas, que nous en avons connu, en substance, le discours du vice-président du conseil ; nous pouvons cependant — sans crainte d'altérer la pensée du gouvernement et sans bénéficier d'un examen plus détaillé de la harangue ministérielle — nous rendre compte de l'argumentation de l'orateur et de la tactique qu'il a mise en œuvre.

Cette tactique est bien celle que nous avions prévue d'avance : « Le préopinant », a dit en débutant M. de Broglie, n'a fourni aucun document officiel, je ne lui répondrai pas ; et — s'adressant à la majorité, « qui a investi le gouvernement de sa confiance par le vote du 24 mai », le ministre est entré, de prime-saut, dans le champ des généralités abstraites, d'où il n'est guère sorti que pour avancer une proposition très-discutable, ainsi qu'on va le voir.

Après avoir reproduit ce thème confiné, à savoir « qu'avant de fonder l'édifice politique, il convenait de raffermir les bases de l'ordre et de la société », M. le duc de Broglie a ajouté : « Il fallait donc faire appel à toutes les forces conservatrices du pays... Le programme du gouvernement est de réunir toutes les forces conservatrices sur le terrain conservateur. Il présente trois idées qui sont le programme de la majorité du 24 mai : Union des forces conservatrices, — réserve de la forme du gouvernement — reconnaissance de la souveraineté de l'Assemblée. »

Tel est le sens, dit le brette exact, des déclarations de M. de Broglie. Or, nous sera permis de faire observer que, sur le premier point, l'union de toutes les forces conservatrices, le programme de la majorité du 24 mai n'a jamais été celui que formule aujourd'hui le ministre des affaires étrangères. L'accord entre les trois groupes de la coalition s'est établi précisément sur la base de l'exclusion absolue d'une fraction notable des conservateurs, nous parlons des « conservateurs » républicains. Le renversement du cabinet Perier, la chute de M. Thiers, la révocation des fonctionnaires suspects de trop de dévouement à la politique de l'ancien président de la République, tant d'autres faits notoires, dont le souvenir est présent à tous les es-

prits, n'ont fait que confirmer avec éclat ce parti-pris de la majorité de rompre ouvertement avec les traditions démocratiques. Comment M. le duc de Broglie, s'adressant à la majorité et parlant au nom de cette majorité que représente le ministère, peut-il inscrire dans son programme l'union de toutes les forces conservatrices ? On bien, le cabinet du 24 mai penserait-il qu'en dehors du terrain de la monarchie, il n'y a pas de « vrai terrain conservateur » ? Contre cette supposition, il nous suffirait d'invoquer les admirables résultats obtenus par la précédente administration, et, en première ligne, la défaite de la Commune ; le paiement de notre dette de guerre et la libération anticipée du territoire.

Quant aux deux autres affirmations contenues dans le programme ministériel, elles ne nous révèlent rien que nous ne sachions déjà. « Réserver la forme du gouvernement » c'est, de la part du pouvoir, obéir à une des nécessités de sa situation délicate : « L'égards de la majorité, si profondément divisée, de la Chambre ; mais c'est aussi se rallier au maintien indéfini d'un provisoire, qui ne peut nuire à tous les intérêts matériels et moraux de notre société.

Nous savons bien que jour a été pris pour la discussion des lois constitutionnelles. Mais, nous en appelons à la conscience éclairée des membres du conseil, les prétentions rivales des trois dynasties qui se disputent « le droit » de gouverner la France, ne constituent-elles pas, pour l'avenir du pays, un péril de tous les instants ?

Certes, nous avons confiance dans l'honnêteté et dans l'énergie du président de la République. Nous ne songeons pas à contester la souveraineté de l'Assemblée, devant laquelle s'incline M. le duc de Broglie. Il n'en est pas moins regrettable que, pendant quatre mois, le pays reste exposé, sans que ses plaintes puissent être portées à la tribune, à toutes les causes d'agitation et du trouble qu'entretenant le caractère mal défini des institutions actuelles.

Benjamin Constant disait : « Les représentants d'une nation n'ont pas le droit de faire ce que la nation n'a pas le droit de faire elle-même. » La situation nous paraît assez grave pour que nous pourrions le placer, sans commentaires, sous les yeux de l'Assemblée souveraine, ces paroles de l'éloquent et libéral publiciste.

INFORMATIONS POLITIQUES

M. Pascal Duprat doit, dit-on, déposer l'amendement servant à la proposition Emoult, ou le sait, sera discutée demain.

La commission de permanence ne pourra, dans aucun cas, autoriser les poursuites contre les membres de l'Assemblée nationale.

L'intention de déposer un amendement analogue à celui-ci, y a deux jours, attribué à M. Baragnon.

Nous ne doutons pas que l'honorable député de la droite ne signe celui-ci en compagnie de M. Pascal Duprat.

Voici d'après un journal du matin l'ordre des travaux de l'Assemblée pendant la dernière semaine de la session :

Aujourd'hui mardi : projet de loi sur l'église du Sacre-Cœur de Montmartre.

Mercredi : projet sur les contributions directes, voté du budget de 1874.

Jeudi et vendredi, troisième et dernière lecture du projet de réorganisation de l'ar-

mée. Samedi : rapport des pétitions. Discussion de la pétition du général Trochu au sujet des rapports de la commission d'enquête sur le gouvernement du 4 septembre.

On lit dans la Patrie :

Il est question, dans le monde semi-officiel, d'une proclamation ou d'un message du maréchal Mac-Mahon, à l'occasion de l'évacuation du territoire.

Dans les régions de la haute politique, on estime que toute fête, tout anniversaire doit être interdite.

Selon l'expression d'un haut personnage, « la joie de la déviance n'a pas à s'exalter dans des réjouissances publiques. Elle doit se traduire en d'énergiques résolutions pour la reconstitution morale et politique du pays, non moins ébranlé par la perte d'une partie de son territoire que par la désunion des partis. »

Tel serait le sens de la déclaration à laquelle nous venons de faire allusion et qui serait faite par le président le jour où il annoncerait le départ du dernier Prussien.

Nous lisons dans le Gaulois :

« Nous croyons pouvoir affirmer que M. Magne a réussi à faire décider par le cabinet l'abandon du projet d'impôt de 10 millions sur la presse. »

« Le ministre des finances a fait valoir combien serait injuste un droit nouveau qui viendrait s'ajouter aux droits sur le papier et aux droits postaux ; il a ajouté que les dispositions d'une fraction considérable de la majorité laissent prévoir que cet impôt rencontrerait une vive opposition dans l'Assemblée. »

La commission du budget, à propos de la constitution des cadres d'officiers de l'armée active, a reçu communication d'une intéressante statistique établissant de la manière suivante la composition comparée des corps en France, en Allemagne et en Autriche.

323 officiers généraux en France, 186 en Allemagne, 180 en Autriche ;

580 officiers du corps d'état-major en France, 125 en Allemagne, 129 en Autriche ;

7 officiers généraux pour la cavalerie en France, 2 en Allemagne, 3 en Autriche ;

430 officiers supérieurs d'artillerie en France, 106 en Allemagne, 110 en Autriche ;

222 officiers supérieurs du génie en France, 76 en Allemagne, 58 en Autriche.

L'infanterie présente à peu près les mêmes chiffres d'officiers supérieurs dans les trois nations.

Les chiffres indiqués pour l'Allemagne s'appliquent à un effectif de 900,000 hommes.

On lit dans le Gaulois, que sera jugé par le troisième conseil de guerre.

La cour des comptes a tenu samedi dernier sa audience publique semestrielle. Elle a été présidée par la réception et l'installation de MM. Berger, président de chambre ; le comte de Mont-Cabon, conseiller maître ; Gauthier d'Alcalá, conseiller de la Rôlerie et de Latour, de quatre conseillers référendaires de seconde classe, et de quatre auditeurs.

M. le procureur général Petitjean, et en suite M. le premier président, ont fait l'éloge des membres de la cour qui prennent leur retraite : M. le président de chambre Pellier et MM. les conseillers référendaires de Loyens, Lafont de Ladurey et le baron de Malouin.

M. le premier président a prononcé ensuite les déclarations générales de la cour sur les comptes-maîtres du ministère de la marine pour les années 1868 et 1869.

Les nouvelles d'Espagne sont toujours aussi peu satisfaisantes.

Par suite des succès croissants des carlistes, le capitaine général, le gouverneur civil, l'alcade de Madrid et trois députés aux Cortes se sont constitués en comité de 50,000 fusils ; ils ont décidé l'acquisition de 50,000 fusils et le service obligatoire pour tous les hommes de 16 à 40 ans.

On croit qu'avant de rentrer dans ses Etats, le shah passera à Constantinople. Cette haie

imprévue serait le résultat de l'arrangement du différend turco-persien, qui a donné de sérieuses inquiétudes à l'Europe.

Le fond du litige n'est pas, comme on le croit généralement, la question du règlement des frontières. Cette question, depuis si longtemps sur le tapis, va être réglée ou du moins traitée par une nouvelle commission, qui ne sera probablement pas la dernière, comme elle l'est loin d'être la première. La difficulté n'est pas là.

Elle est tout entière dans la prétention de la Perse de voir appliquée aux Persans demeurant en Turquie les mêmes capitulations qui régissent les rapports de la Porte avec les sujets des puissances occidentales.

Or, le gouvernement turc qui n'a pas avec la Perse de traité l'obligeant à entendre ces capitulations aux Persans habitant la Turquie, persiste avec raison à leur appliquer la loi commune.

Tel était l'état de la question lorsque le dernier soulèvement des Persans de Constantinople qui, au nombre de 3,000, ont envahi l'Hôtel-de-Ville, est venu soudainement l'envenimer. A vrai dire, la population persane en Turquie (au nombre d'environ deux cent mille), est très-remuante et donne à la Porte beaucoup de fil à retordre.

Le gouvernement persan ne pouvant prendre la défense d'insurgés, et la Porte s'étant, depuis l'origine, placée dans cette question sur un terrain strictement légal et de conciliation, il est à espérer que cette question sera bientôt résolue à l'amiable.

Il n'en est pas moins vrai qu'un instant elle a sérieusement menacé de compromettre la paix entre la Turquie et la Perse, paix à laquelle la Russie et l'Angleterre sont si directement intéressées.

COURRIER DE L'ASSEMBLÉE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

Versailles, lundi.

Deux heures et demie. L'Assemblée commence. M. Favre est à la tribune. La droite l'écoute en silence et sans impatience. Jusqu'ici.

Il récite l'histoire du pacte de Bordeaux ou treize des parties ; il en montre les avantages et les inconvénients.

Il rélit les passages du message dans lesquels il est dit que pour le principe la monarchie est complètement impossible.

Interruption : « C'est pour cela qu'on l'a renversé. » (Rumeurs, même à droite, contre l'interrompueur.)

M. Thiers s'est écarté de tout gouvernement de parti ; il n'a trompé personne. (Quelques rires à droite.)

L'orateur ne veut pas revenir sur le vote qui a renversé M. Thiers, il s'efforcera pas d'en révéler les causes profondes et secrètes.

Une partie de la Chambre a accueilli la retraite de l'illustre homme d'état avec une profonde douleur. Une partie du pays a partagé ce sentiment. En lui se personnifiait l'idée républicaine.

Ce qu'on a appelé la révolution parlementaire du 24 mai n'a fait que faire ressortir la force vitale du principe républicain et en constater la nécessité absolue. (Rumeurs. — Applaudissements.)

La personnalité trop accusée de M. Thiers allait quelque peu se principe. Aujourd'hui il apparaît dans tout son éclat pour vous dominer et pour vous protéger.

Personne mais laissent substituer le principe ainsi que la forme du gouvernement. (Applaudissements. — Protestations.)

Ce jour-là vous avez décidément reconnu les institutions républicaines. (L'orateur lit le procès-verbal de la séance du 24 mai et les déclarations de M. Target.)

Dans un document officiel le gouvernement a déclaré qu'aucun attentat ne serait porté aux institutions existantes. Il les reconnaît donc comme le gouvernement légal du pays. L'évacuation du 24 mai a constaté la majorité, la force, la nécessité de la république.

Quelle a été en suite de ces déclarations la conduite du nouveau gouvernement ?

J'accuse avec confiance les déclarations du gouvernement, mais avec une confiance qui n'exclut pas l'examen. (Cris. — Protestations.) Si vous n'êtes pas, messieurs, guéris des confiances aveugles, c'est que vous avez le caractère bien fait. (Bravos à gauche.)

A peine tombé, M. Thiers était abréuvé d'insultes et elle partaient de l'entourage même du gouvernement. (Réclamations à droite. — Vacarme ! On n'entend plus que des lambeaux de phrase.) En 1785, Washington disait : « Je ne croyais pas que tandis que je faisais tous mes efforts pour créer une politique nationale, mes actes seraient travestis, défigurés, de façon à ce qu'il fût à peine possible de les attribuer à un intrigant, à un filou vul-gaire. »

Telles étaient les paroles d'un homme à côté duquel la postérité placera M. Thiers et certainement pas pour donner à ce dernier une place inférieure. (Applaudissements, bruit, rires, etc.)

On a choisi les fonctionnaires les plus opposés à l'idée républicaine.

La magistrature s'est mêlée à la politique, elle s'est compromise. Le chef d'une éminente compagnie judiciaire s'est permis de critiquer le pouvoir tombé en décrivant des éloges pompeux au pouvoir naissant. (La droite des passages des discours d'un magistrat.) (La droite applaudit, la gauche s'indigne.)

La France n'abdique pas, elle sait trop ce qu'il lui en a coûté, elle veut rester maîtresse d'elle-même. Elle se demande s'il est permis d'attaquer le pouvoir tombé, dans l'enceinte de la justice ?

Nous avons en outre, pour juger la politique gouvernementale, une circulaire émanant du ministre des affaires étrangères, insérée dans les journaux et qui n'a pas paru à l'Official. (Lecture de la circulaire.)

Voilà à gauche. — Voilà où ils en sont. (Rires.)

Le gouvernement, les lois constitutionnelles se trouvent votées — et il ajoute que l'ordre social est troublé partout.

J'accuse ce programme, sans explications. (M. Lorgeil se récrie.) Lorsqu'on déclare la guerre aux révolutionnaires, je me demande aux quels ? (A tous ! à tous ! à droite.)

Les libéraux furent insultés, persécutés sous la restauration. Benjamin Constant, de Broglie, Foy, etc., on les accusait de haine les lois, l'état, la religion, la famille. — La coalition n'a pu s'établir que grâce au concours d'un parti qui a dans ses annales deux attaques à l'Assemblée, la violation d'une constitution, l'assassinat sur les boulevards, sans ce parti, la majorité ne subsisterait pas. (Applaudissements bruyants à gauche. M. Haentjens proteste, hurlements, bruit affreux.)

(M. Abbateucci interpelle l'orateur avec fierté. L'extrême gauche interpelle la droite.)

Le marquis de Francien a dit un jour : « Insultez leurs victimes. » (Bravos multipliés. M. Galloni se fâche.)

Le président déclare que l'orateur s'égare dans des considérations étrangères à la question. (Protestations à gauche.)

Le président veut s'expliquer, on l'interrompt. Il dit que les paroles de l'orateur

semblaient s'adresser à intentions d'un certain nombre de nos collègues. (Applaudissements à droite.)

M. Favre réplique qu'il ne s'adresse pas à des collègues, mais à un parti déchu et qui s'érige en dynastie. (Bruit, on n'entend plus rien.)

Ce parti insulte tous les autres partis, le gouvernement doit désavouer ses manœuvres factieuses.

Le gouvernement semble n'avoir d'autre but que de présenter à la France 3 dynasties rivales, toute autre forme de gouvernement étant écartée.

Lecture de journaux bonapartistes. — Le gouvernement approuve-t-il ou désapprouve-t-il ces publications ? Croyez-vous que la France accepte cette situation, cette compétition de 3 dynasties qui la sollicitent et qui la compromettent ?

Le moyen de résoudre la question est bien simple : consulter la France ! (Hurlements à droite.)

L'orateur est interrompu à chaque phrase. Retenez-vous dans le suffrage universel !

Le gouvernement est-il le légitime, orléaniste, bonapartiste ? qu'il le démontre, nous avons le droit de le lui demander, il doit nous répondre.

4 h. 1/2. — M. Favre termine. (Applaudissements.)

M. de Broglie est à la tribune. (Agitation prolongée.)

DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

21 juillet.

Quand vous recevrez cette lettre, vous aurez déjà le compte rendu de la séance de samedi : tout ce que je sais par les dépêches qui m'arrivent, c'est que M. Jules Favre est allé à la tribune, c'est qu'il est descendu avec une attention parfaite. Il a pris la parole au point de vue le plus élevé, le seul politique, le seul efficace ; il s'est fondé sur les lois, les patentes ; la coalition forcée pour renverser M. Thiers, de respecter et de reconnaître cette République qu'elle refusait de constituer définitivement ; la majorité formée, grâce seulement à M. Target et à ses amis qui voulaient servir du provisoire et conserver la même, amené à déclarer qu'il ne serait rien changé aux institutions existantes, qui seules, permettent à la coalition de subsister.

Comment le gouvernement a-t-il tenu sa parole ? C'est ce que M. Jules Favre veut examiner et il entre alors dans l'étude de la politique intérieure du gouvernement.

L'ordonnance de ce discours paraît magistrale, et M. Jules Favre semble retrouver ses grands succès de la période impériale : l'assistance, très-nombreuse et en majorité hostile, est intéressée, subjuguée par cette parole vraiment oratoire : on entendrait sans peine voler. La droite, qui ne sait guère où se prendre puisqu'il ne s'agit ici ni du 4 septembre ni de la Commune, se contente de applaudir ou prononce le mot de république. La gauche, dont une partie a eu le tort de se joindre à la presse bonapartiste pour calomnier M. Jules Favre, l'écoute avec admiration et l'applaudit silencieusement ; c'est le seul groupe moyen et naturellement indévisé qu'est l'inconnu de la séance. Mais vous savez déjà à quel point vous en avez eu besoin à l'heure de l'interpellation, l'opposition n'a rien à y perdre.

Vous avez vu la réception improvisée que la population de Valenciennes a faite à M. Thiers : jugez de ce que sera l'enthousiasme des départements de l'Est après l'évacuation ; M. Thiers est déjà invité par plusieurs municipalités, est une invitation générale se prépare. Seulement M. Thiers résistera très-probable-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 23 Juillet 1873. 49

LE SPECTRE DE CHATILLON

PAR

Elle BERTHET

DEUXIÈME PARTIE

La Mesalliance.

— A la bonne heure, — dit-il ; — maintenant donc il n'y a pas de temps à perdre. Mon sieur l'abbé, tous vos préparatifs doivent être terminés au coup de minuit, qui va sonner d'un moment à l'autre... Toi, Sans-Quartier, et toi, Guillaume, vous allez vous rendre à la tour de la Librairie, et vous conduirez la jeune dame à la chapelle ; mais, comme on pourrait avoir cherché à l'effrayer et à changer sa résolution, vous ne tiendrez pas compte de ses refus et de ses plaintes... Qu'elle vienne, s'il vous plaît, la porter dans vos bras !

A peine avait-il fini de parler, que le garde et Sans-Quartier étaient déjà dehors.

L'audacieux hésita un peu, comme s'il eût voulu faire une nouvelle tentative auprès du monsieur le duc de Chatillon ; mais, effrayé de se trouver seul avec ce terrible seigneur, il se leva, salua profondément, et s'empressa de sortir à son tour. Un moment encore, le duc se promena dans sa chambre à pas précipités. Maintenant que son énergique volonté semblait avoir brisé tous les obstacles, son agitation intérieure ne diminuait pas, bien qu'elle eût changé de nature.

Cette femme, — pensait-il, — cette femme pour laquelle je sacrifiais tout, famille, devoir, orgueil de race, est-elle digne de moi ? Si l'on croyait cette correspondance, ces protestations d'amour adressées à Dorante, un nom de comédie, quelque misérable historien sans doute... Et puis vraiment, est-ce que je l'aime, moi ? En vérité, je n'en sais rien ; seulement ce mariage ne vengera de tous ceux qui prétendent m'imposer leurs volontés sans tenir compte des miennes. Alors, le sort en est jeté... et si ce génie maléfaisant qui me poursuit, est encore se mettre à la traverser de ses projets, il verra que ma patience est à bout !

Il saisis sur la table son épée et ses pistolets ; il mit l'épée dans son baudrier et les pistolets dans sa ceinture, puis il sortit dans cet état d'exaspération, voisin de la fureur, où l'homme devient capable de grandes folies et de grands crimes.

L'antique chapelle du château avait, à cette heure de nuit, l'aspect le plus lugubre. Un silence profond régnait dans la vaste nef ; un souffle d'air se glissait sous les arceaux gothiques, une plainte sauvage atteignait extérieurement les vitraux colorés, un gémissement de l'orgue, y réverbérait par intervalle de sourds plaintes, de faibles et longs soupirs. Les ténèbres ne permettaient de distinguer aucune couleur, aucune forme ; seulement, tout au fond du sanctuaire, on voyait trembloter sur l'autel la flamme d'un cierge,

dont la clarté moribonde ajoutait encore à l'horreur de l'obscurité. Devant cette flamme passait et repassait une ombre : c'était le prêtre qui achevait lentement les préparatifs de la cérémonie.

Le duc ne put s'empêcher de comparer mentalement cette solitude sinistre aux fêtes brillantes qui accompagnaient d'ordinaire le mariage des puissants seigneurs de Chatillon. Mais il était en ce moment trop aveuglé par ses passions, trop enroulé dans son optimisme, pour qu'un pareil contraste pût produire de l'impression sur lui. Il vint s'appuyer d'un air farouche contre un pilier en attendant l'arrivée de la future.

Cette attente ne fut pas longue ; bientôt la porte de l'église se referma avec un bruit sourd, et on entendit les pas de plusieurs personnes résonner sur les dalles. La fiancée, effrayée sans doute par l'aspect lugubre de l'église, pouvait à peine marcher, et s'appuyait péniblement sur les bras de ses gardiens.

On la conduisit à l'autel, où elle s'agenouilla ; Guillaume et Sans-Quartier restèrent en arrière dans les ténèbres. Elle était enveloppée d'une mante, un voile était caché sur son visage et ses traits. Son trouble semblait s'accroître de minute en minute ; son haleine était oppressée. Le prêtre, en sorcille et en étoile, debout sur la première marche de l'autel, la regardait avec curiosité, tout en arrangeant les nombreux cierges de son livre de liturgie.

Le duc vint s'agenouiller à son tour près de la future, et, bien qu'il la vit faible et palpitante d'émotion, il ne la jugea pas à propos de lui adresser un mot affectueux, un signe encourageant. Mais, après avoir promené son regard de l'autel à la fiancée, il dit au chapelain, d'un ton impératif :

— Allons ! remplissez les devoirs de votre ministère.

— Monseigneur, — dit le prêtre les larmes

aux yeux, — je vous supplie encore une fois de considérer.

Vous parlez en vain, interrompit Chatillon sèchement, commencez le veu.

L'ecclésiastique se mettait en devoir d'obéir, quand la fiancée elle-même parut vouloir réclamer ; elle essaya de se lever, et elle prononça quelques mots que l'interposition de son voile empêcha d'entendre distinctement.

— Paix ! dit le duc avec impatience ; — il est trop tard.

Le prêtre procéda donc à voix basse et avec précipitation aux cérémonies du mariage. Guillaume, qui avait été sacré dans le village avant d'être gendre-chasse, remplissait l'office de clerc. Pendant les prières d'usage, le duc de Chatillon manifestait une distraction extrême ; sans cesse il regardait derrière lui, comme s'il se fût attendu à voir quel'un d'apparaître pour interrompre cet acte solennel ; et se retournant au moindre bruit, et à sa main allait chercher sous son manteau la crosse de ses pistolets. Quand il fallut adresser aux mariés les questions ordinaires, le prêtre s'informa des noms de la fiancée. Comme elle hésitait, le duc dit impatientement :

— Pas-vez, pas-vez, monsieur l'abbé ; les noms ne font rien à l'affaire. Vous la personne ici présente et nulle autre... On nous donnera les noms quand vous dresserez l'acte de mariage.

Le duc se leva et se pencha vers la fiancée et dit :

— Le duc vint s'agenouiller à son tour près de la future, et, bien qu'il la vit faible et palpitante d'émotion, il ne la jugea pas à propos de lui adresser un mot affectueux, un signe encourageant. Mais, après avoir promené son regard de l'autel à la fiancée, il dit au chapelain, d'un ton impératif :

— Allons ! remplissez les devoirs de votre ministère.

— Monseigneur, — dit le prêtre les larmes

aux yeux, — je vous supplie encore une fois de considérer.

Vous parlez en vain, interrompit Chatillon sèchement, commencez le veu.

L'ecclésiastique se mettait en devoir d'obéir, quand la fiancée elle-même parut vouloir réclamer ; elle essaya de se lever, et elle prononça quelques mots que l'interposition de son voile empêcha d'entendre distinctement.

— Paix ! dit le duc avec impatience ; — il est trop tard.

Le prêtre procéda donc à voix basse et avec précipitation aux cérémonies du mariage. Guillaume, qui avait été sacré dans le village avant d'être gendre-chasse, remplissait l'office de clerc. Pendant les prières d'usage, le duc de Chatillon manifestait une distraction extrême ; sans cesse il regardait derrière lui, comme s'il se fût attendu à voir quel'un d'apparaître pour interrompre cet acte solennel ; et se retournant au moindre bruit, et à sa main allait chercher sous son manteau la crosse de ses pistolets. Quand il fallut adresser aux mariés les questions ordinaires, le prêtre s'informa des noms de la fiancée. Comme elle hésitait, le duc dit impatientement :

— Pas-vez, pas-vez, monsieur l'abbé ; les noms ne font rien à l'affaire. Vous la personne ici présente et nulle autre... On nous donnera les noms quand vous dresserez l'acte de mariage.

Le duc se leva et se pencha vers la fiancée et dit :

— Le duc vint s'agenouiller à son tour près de la future, et, bien qu'il la vit faible et palpitante d'émotion, il ne la jugea pas à propos de lui adresser un mot affectueux, un signe encourageant. Mais, après avoir promené son regard de l'autel à la fiancée, il dit au chapelain, d'un ton impératif :

Large bracelet or, perdu dimanche
entre 9 et 10 heures du soir, entre le Château-
Rouge et Bellecour.
Le rapporteur qui de la Vitrolerie, 4, contre
recompense.

Famille

peux fils (Antoinette), menuisier à Rochecardon,
près Lyon.
Juge-commissaire, M. Sguin.
Sindic provisoire, M. Dode.
Date du jugement, 21 juillet 1873.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles
MARTIN, DULAC, SCHWAB DU PUY et ZINDEL, qui,
par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de
part du décès de

Monsieur Achille GODART,

Employé de la maison P. Galline et Co.,
ont prié de considérer le présent avis comme
une invitation à assister à ses funérailles qui
auront lieu mercredi 23 courant, à 7 heures
4 précises du matin.
Le convoi partira du domicile du défunt,
venue de Saxe, 97, pour se rendre à l'église
de Saint-Pothin, et, de là, au cimetière de la
Julliotière.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 22 juillet, 11 h. 57 mat.
L'ordre du jour du général Changarier
a été adopté par 388 voix contre 33.
Ont voté pour : MM. de Mortemart,
las, Perret, de Saint-Victor.
Ont voté contre : MM. Duncarre, Le
oyer, Favre, Flotard, Millard, Ord-
aire, Guyot.
Absent par congé : M. Mangini.
N'a pas pris part au vote : M. Ranc.
Officiel. — Les électeurs du 2^e canton
de Lyon sont convoqués pour le 10
oct pour élire un conseiller général.
La plupart des journaux annoncent
que M. Libon est définitivement nommé à
direction des postes en remplacement
de M. Rampont.
On annonce que M. Millard déposera
aujourd'hui une demande d'interpellation
relative à la suppression de deux
arrondissements de Lyon.
M. Bouchet interpellera aussi le
gouvernement sur l'affaire de Taras-
con.
Marseille, 21 juillet, 10 h. soir.
Le « Païho », des Messageries maritimes, ar-
rive avec les malles de l'Indo-Chine.

Nouvelles du Matin

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance extraordinaire du 21 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. CARLE.

La séance est ouverte à une heure.
M. le préfet, en uniforme, assiste à la séance.
M. le président donne l'ordre d'ouvrir les portes
publiques.
M. le préfet ayant répété cet ordre, le président
fait remarquer qu'il a seul la police de l'as-
semblée.
M. Falcouet, l'un des secrétaires, procède à
l'appel nominal.
Présents : MM. Carle, président, Gaillon et
Dutour, vice-présidents, Bonnevay, Datin, Di-
dion, Feura, Grinand, Lassalle, Michard, Mi-
n, Percein, Perret, Pichot, Proust, Richard-
chou, Rejaudier, Rivière, Tardieu, Tardieu
et Falcouet, ces deux derniers secrétaires.
M. Grinand, Plasson et Ordinaire ont écrit au
président pour s'excuser de ne pouvoir assister à
la séance.
M. le préfet dit que MM. d'Albon, de Fenoy et
Laud lui ont écrit pour le même objet.
M. le président fait remarquer que ces trois con-
seillers ont fait des excuses directes, et que le pré-
sident n'a pu que leur excuser, et non les excuser
par le conseil.
M. Mangini.
M. Grinand, Plasson et Ordinaire ont écrit au
président pour s'excuser de ne pouvoir assister à
la séance.
M. le préfet dit que MM. d'Albon, de Fenoy et
Laud lui ont écrit pour le même objet.
M. le président fait remarquer que ces trois con-
seillers ont fait des excuses directes, et que le pré-
sident n'a pu que leur excuser, et non les excuser
par le conseil.
M. Mangini.

ORDRE DU JOUR.

a parole est à M. Grinand, président de la
commission départementale. M. Grinand expose
l'objet de son rapport, et prie ses collègues
d'écouter avec attention les conclusions qu'il
proposera. M. Grinand expose l'objet de son
rapport, et prie ses collègues d'écouter avec
attention les conclusions qu'il proposera.
M. Grinand expose l'objet de son rapport, et
prie ses collègues d'écouter avec attention les
conclusions qu'il proposera.
M. Grinand expose l'objet de son rapport, et
prie ses collègues d'écouter avec attention les
conclusions qu'il proposera.
M. Grinand expose l'objet de son rapport, et
prie ses collègues d'écouter avec attention les
conclusions qu'il proposera.

La séance est reprise à trois heures.

M. Gaillon demande la parole pour un fait
personnel. Il a donné sa démission le 16 juin
dernier, mais il n'a pas encore été pourvu à son
remplacement. A-t-il le droit de siéger jusqu'à
ce qu'il ait été pourvu à son remplacement ?
M. le conseil décide de vouloir bien se prononcer sur
ce point.
M. Grinand expose l'objet de son rapport, et
prie ses collègues d'écouter avec attention les
conclusions qu'il proposera.
M. Grinand expose l'objet de son rapport, et
prie ses collègues d'écouter avec attention les
conclusions qu'il proposera.

M. Durand demande la parole pour une motion
personnelle. Il a donné sa démission le 16 juin
dernier, mais il n'a pas encore été pourvu à son
remplacement. A-t-il le droit de siéger jusqu'à
ce qu'il ait été pourvu à son remplacement ?
M. le conseil décide de vouloir bien se prononcer sur
ce point.
M. Grinand expose l'objet de son rapport, et
prie ses collègues d'écouter avec attention les
conclusions qu'il proposera.
M. Grinand expose l'objet de son rapport, et
prie ses collègues d'écouter avec attention les
conclusions qu'il proposera.

« Le conseil général, sans approuver ni désap-
prouver les mesures prises par M. le préfet, passe
à l'ordre du jour. »
Une longue discussion s'engage entre MM.
Feuillet, Datin, Durand, Tervet, Gaillon, Feura
et M. le préfet.
A la suite de cette discussion, M. Feura propose
l'adoption de la motion suivante :
« Le conseil général, sans approuver ni désap-
prouver les mesures prises par M. le préfet, passe
à l'ordre du jour. »
M. le préfet, après avoir prononcé la clôture
de la discussion, met aux voix l'ordre du jour
présenté par M. Bonnevay.
MM. Datin, Rejaudier, Richard-Vacheron et
Bonnevay votent cet ordre du jour, qui est res-
poussé par tous les autres membres du conseil.
M. le président met ensuite aux voix l'amende-
ment proposé par M. Feura.
Cet amendement est adopté à la presque unani-
mité.
L'ordre du jour est épuisé.
M. le président déclare close la session extraor-
dinaire du 21 juillet 1873.
La séance est levée à 5 heures.

Les secrétaires :
FEUILLET, FALCOUET.

Nous recevons la note suivante de la pré-
fecture avec prière de la publier :

« Madame Ducros restera chez elle, à la
« Préfecture, le mercredi 23 juillet et les
« mercredis suivants. »

NOUVELLES POLITIQUES

Le Journal officiel rectifie les chiffres don-
nés en séance pour le vote de l'ordre du jour
Changarier.
C'est par 388 voix contre 263 que cet ordre
du jour a été voté et non par 400 contre 270
comme le président l'avait annoncé avant la
vérification des bulletins par le secrétariat.

La question des nouveaux impôts en est
examinée au point où l'a laissée la séance
précédente. Le conseil supérieur de l'agriculture,
du commerce et de l'industrie. Les proposi-
tions — purement consultatives — comme on
sait, — de ce conseil n'ont encore été l'objet
d'aucune délibération au ministère des fi-
nances.

M. Magné attend la fin de la session par-
lementaire pour s'en occuper. Son intention est
de le soumettre à un comité d'hommes sa-
vants, choisis principalement parmi les chefs
du service des contributions, de recueillir l'a-
vis de ce comité au double point de vue du
principe et de l'application et de prendre seu-
lement alors en pleine connaissance de causes
les décisions que lui paraîtra comporter la ma-
nière.

Voici la liste des présidents et secrétaires
nommés dans les bureaux de l'Assemblée :
Présidents : 1^{er} Durand ; 2^e comte Joubert ;
3^e amiral Sausset ; 4^e de Larcy ; 5^e comte Daru ;
6^e Ko-b-Bernard ; 7^e Albert Grévy ; 8^e d'Ande-
larre ; 9^e Baze ; 10^e de Kergrist ; 11^e Proust ;
12^e de Mortemart ; 13^e Chancelon ; 14^e Paulin
Gillon ; 15^e D'Espey.
Secrétaires : 1^{er} Desjardins ; 2^e A. Legrand ;
3^e D. Tardieu ; 4^e A. Lefèvre Pontalis ;
5^e Gaston B. Baugrand ; 6^e A. de Chabaud-
Latreuille ; 7^e Warner (Marce) ; 8^e Bilo de Bour-
don ; 9^e comte de Lèze ; 10^e d'Haussonville ;
11^e G. de Lamoignon ; 12^e de Robour ; 13^e Paul Besson ;
14^e de Valons ; 15^e Vaudier.

Les fractions de la droite n'ont pas encore
arrêté la liste des noms à porter pour la com-
mission de permanence.

Un détachement de 30 gendarmes mobiles
vient de faire son entrée à Epinal. Il a été
sympathiquement accueilli, mais sans aucune
démonstration bruyante.

La ville de Stenay a été évacuée le 21 au
matin. Tout s'est passé avec calme et sans in-
cidents. Le détachement de gendarmerie mo-
bile arrivé à la veille, a occupé la caserne aus-
sittôt que les Prussiens en sont sortis.

Les détachements de gendarmes mobiles
sont tous arrivés à destination et ont été ré-
partis à Belfort, Montbéliard, Stenay, Blamont,
Saint-Nicolas du Port, Baccarat, Lunéville,
Nancy, Bar-le-Duc, Châtenay, Mirocourt, Saint-
Dié, Ron-le-Éclair, Neufchâteau, Mézières,
Sedan et Longuyon.

L'installation de ces détachements dans les
diverses villes s'est effectuée dans les meilleu-
res conditions.

On assure que les négociations entre la
France et la Belgique, pour la remise en vi-
gueur de l'ancien traité de commerce, sont en
très-bonne voie.

Une convention spéciale réglera quelques
détails.

Le gouvernement prussien a décidé que les
privileges dont jouissent les professeurs des
séminaires catholiques au point de vue du
service militaire seront désormais complètement
supprimés.

Les recrues de cette catégorie seront traitées
exactement comme les autres, et un titre
même plus élevé que celui de sous-diacon ne
les exemptera pas du service militaire.

ce serait faire injure à l'illustre maréchal, à sa
loyauté bien connue, que de ne pas associer à
son nom celui de l'homme d'Etat qui avait
trouvé cinq milliards, réorganisé le pays et as-
suré la libération du territoire, de M. Thiers,
en un mot.

Cette réponse a été couverte d'applaudisse-
ments.

D'après une dépêche particulière d'Espagne,
le maréchal Serrano aurait été l'objet d'une
tentative d'assassinat à Biarritz. Un homme
l'aurait attaqué avec un couteau et se pommant
dans le jardin de sa villa.

Les aides de camp du maréchal ont arrêté le
malfaiteur avant qu'il eut pu commettre le
crime et l'ont remis entre les mains de l'auto-
rité.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 21 juillet 1873
(Suite et fin.)

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

M. Jules Favre continue :
L'orateur poursuit en disant qu'il est d'usage
que chaque gouvernement nouveau traite de révo-
lutionnaires ceux qui ne peuvent pas comme lui.
L'orateur rappelle à ce propos les traditions des
gouvernements républicains et de ceux qui les
servaient, y compris le père du duc de Broglie ac-
tuel.

Il ne vous ressemblait pas ! s'écrie M. de
Gardie.

M. le président. — La parole prononcée
par M. de Gardie est une parole très peu conve-
nable.

M. Jules Favre. — Partout les libéraux, à
cette époque de la Restauration, sont dénoncés
comme perturbateurs de l'ordre public et de la
paix sociale. Le gouvernement a eu grand
soin de telles personnes, que pour elles il n'y a
rien de si facile que d'éloigner toutes autres per-
sonnes. Rien ne sera fait que quand tous les révo-
lutionnaires seront venus la corde au cou faire
amende honorable devant le Syllabus. Il faudra
que le gouvernement s'explique sur les doctrines.
Pourquoi le gouvernement est-il si indolent de-
vant de telles doctrines ? Après cela, c'est évi-
dent que le gouvernement n'a rien fait que sou-
tenir le gouvernement.

Il y a un parti dont le chef s'est signalé par
deux attaques à main armée contre le pays. Ce
chef avait juré la maintenance de la République ; il
a violé son serment ; il a fait arrêter de nuit un
grand nombre de députés et de sénateurs ; il a
fait de citoyens sur les boulevards. (Agitation
prolongée.) Le gouvernement semble à la fois
écouter les conseils et subir la protection du parti
bonapartiste. (Bruit.) Le parti bonapartiste
relève aujourd'hui la tête.

Une voix à droite. — Vous la relevez bien vous-
même la tête ! (Agitation.)

M. Jules Favre. — Ne vous rappelez-vous
pas la séance mémorable des premiers jours de
mars 1871, où un seul homme parla coura-
geusement en faveur de son maître et ami, et le mar-
quis de Francheville s'écria : « Les bourgeois ne
doivent pas être ici pour insulter leurs victimes ».

Sur la proposition de M. Target, l'Assemblée
à 6 voix près, vota à l'unanimité la démission de
l'empereur Napoléon III et de sa dynastie. (Pro-
testations à droite.) M. Galoni d'Alstia adresse
diverses interpellations à l'orateur. — A gauche
on réclame.)

L'orateur poursuit en déclarant qu'il n'y a pas
ici une question personnelle en jeu, il s'agit sim-
plement d'un parti qui prétend soutenir une dy-
nastie condamnée et déclinée par un vote
solennel de l'Assemblée, le 1^{er} mars 1871. Cette
décision, l'Assemblée veut-elle l'effacer ? Quelle
est alors, et quelle déclare que c'est elle, la ques-
tion de la République ?

Une voix à droite. — Ce n'est pas la question, dit une voix à
droite.

Comment, ce n'est pas la question, répond l'orateur.
J'ai le devoir de vous révéler les dangers
d'une telle situation et des difficultés qu'elle
impose au ministère. Mais ce parti, qui ose prétendre
à la couronne, ce parti, qui fait partie de la coali-
tion, quel est son langage ? Il écrit dans ses jour-
naux que le jour où l'Assemblée sera parvenue
l'empire se dressera devant elle. Que pense le gouver-
nement de ce langage et de ces manœuvres diri-
gées contre une décision de l'Assemblée ? Ce
n'est pas tout, il faut que le gouvernement dise
s'il désavoue ou s'il approuve des assemblées qui
tendent à présenter au pays trois dynasties rivales.
L'orateur à la droite, il a le devoir de provo-
quer des explications formelles sur ce point.

L'orateur dit : Ce projet de loi est un prétexte
pour une décision de l'Assemblée ? Ce n'est pas
tout, il faut que le gouvernement dise s'il désavoue
ou s'il approuve des assemblées qui tendent à
présenter au pays trois dynasties rivales.

Si les princes d'Orléans n'avaient pas pris le rôle
de prétendants, on ne leur fait pas attention à ce
qui se dit à leur égard. (Protestations diverses.)
Le gouvernement du 24 mai n'a-t-il pas été une
Assemblée complète entre les diverses dynasties. (Pro-
testations nouvelles.)

Voilà ce que l'on écrit ajoute M. Jules Favre.
Croyez-vous donc que la France reste tranquille
passive entre les trois dynasties ? Vous avez
un moyen très-simple de savoir la pensée de la
France : consultez-la ! La France a horreur de
toute violence.

Une voix à droite. — De vous de vous !

M. Jules Favre. — Vous avez la mémoire
bien courte. Vous oubliez la parole de M. de Cas-
telle. Il disait : Attendre est sage à condition
d'attendre quelque chose.

Une voix à droite. — Aussi nous avons fait le 24
mai. (Mouvement prolongé.)

M. Jules Favre. — L'orateur dit que vous
citez le mot de M. de Castelle, mais que vous
n'avez pas dit que M. de Castelle a pu changer
d'opinion, mais il viendra expliquer pourquoi il
en a changé à la fin de février au 24 mai. Le gou-
vernement est dans la coalition des trois p. r. r. A-
t-il, oui ou non, promis de tenir la balance égale
entre ces trois parties ? Veut-il la balance égale
entre les trois prétendants ? Veut-il la légitimité
avec le drapeau blanc, avec la lutte ultrarouge ?
Veut-il les prétentions de la maison d'Orléans ? Il
a mis la main dans la main de 2 décembre ? L'y
a-t-il encore ? Veut-il proclamer le bonapartisme ?
Alors qu'il le proclame hautement ! Elevez-vous
au-dessus de toutes ces misérables compétitions,
consultez simplement le pays. La France veut
se gouverner elle-même ; elle ne veut pas d'au-
cune dynastie qui lui soit imposée par la ruse, la
menace ou la violence.

La France veut un gouvernement régulier et se
diriger elle-même. Des explications seront don-
nées par les ministres. La France veut être gou-
vernée par les institutions républicaines qui
sont au bout de nos yeux, et non par une main
étrangère. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'orateur est félicité par un grand nombre de
ses collègues.

Le duc de Broglie, vice président du conseil
des ministres. (Mouvement général d'attention.)
L'honorable ministre des affaires étrangères,
après avoir attendu un instant le silence, déclare
qu'il n'aurait pas le besoin d'éclaircir l'existence
de l'Assemblée, il déclarait au début de la discus-
sion par plusieurs membres de fermer la discus-
sion. (Mouvement divers.)

Qu'a dit le préopinant ? Quels documents offi-
ciels a-t-il produits contre le gouvernement ?
L'orateur dit qu'il a produit des journaux, tou-
tefois il n'a pas produit de journaux, tout le
grand nombre de journaux s'adressent à l'Assemblée
et les journaux ne représentent pas la France, ils
représentent la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et
non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adresser, et non à la France, et c'est à la France
qu'il faut s'adresser, et non à la France, et c'est
à la France qu'il faut s'adresser, et non à la France,
et c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à
la France, et c'est à la France qu'il faut s'adres-
ser, et non à la France, et c'est à la France qu'il
faut s'adresser, et non à la France, et c'est à la
France qu'il faut s'adresser, et non à la France, et
c'est à la France qu'il faut s'adresser, et non à la
France, et c'est à la France qu'il faut s'adresser,
et non à la France, et c'est à la France qu'il faut
s'adress

